

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ANNULE ET REPLACE LA DELIBERATION DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, ~~M. Claude CHAUSSADAS~~, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, ~~M. Yannick BRETON~~, Mme LISON RETAILLEAU, ~~M. Guillaume KERBRAT~~, ~~M. Alexandre LIEVRE~~, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, ~~Mme Marie-Thérèse LECERF~~, ~~M. Antoine BOUCHU~~.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 7
	Absents	: 6
	Pouvoir	: 1

Secrétaire de séance : Fabrice Ordronneau

2024 -11-8 : Reprise des tranches fermes et optionnel n°2 Eiffage

Extrait de la délibération du 15 juillet 2024 :

ORDRE DU JOUR : 4 - **Reprise des tranches fermes et optionnel n°2 Eiffage** - **Madame Le Maire**

Rapporteur : Madame Le Maire

Vu le choix de l'entreprise voté plus haut, Madame le Maire soumet le vote des tranches fermes au conseil municipal comme suit :

- **Chemin du Fondreau :** L 2 350 m **-tranche ferme** pour un montant estimatif de 81 620 euros HT
- **Rue de la Garne :** L 750 m **-tranche ferme** pour un montant estimatif 25 230 euros HT
- **L'Épine :** L 810 m **-tranche ferme** pour un montant estimatif de 34 882 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'intégrer les voles suivantes :

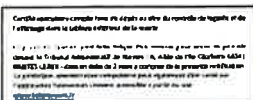
- **Chemin du Fondreau :** L 2 350 m **-tranche ferme** pour un montant estimatif de 81 620 euros HT
- **Rue de la Garne :** L 750 m **-tranche ferme** pour un montant estimatif 25 230 euros HT
- **L'Épine :** L 810 m **-tranche ferme** pour un montant estimatif de 34 882 euros HT

Montant total estimatif du programme voiries

- **Tranches fermes :** 141 882 euros HT

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tous documents relatifs à la présente délibération.

Par9..... voix pour



Fait et délibéré les jour et an que ci-dessus.
Pour copie conforme,
En mairie le 15 juillet 2024
La Maire,
Charlotte VIGNEUX



Page 1 sur 1

Suite à des travaux de pieutage sur notre prévision de tranche ferme concernant la route de l'épine, Madame Le Maire a décidé de reporter cette voirie à 2025 et de remplacer sur une même enveloppe financière ces travaux par les travaux de la route du Merval et d'allonger des travaux de la rue de la Garne, ce qui correspond à la tranche optionnelle 2. Il convient aujourd'hui d'ajuster la délibération en faisant apparaître cette tranche optionnelle prévue à hauteur de 13 130 euros HT.

Madame Le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'ajuster la délibération du 15 juillet 2024 présentée (extrait) ci-dessus et de donner l'autorisation à Madame Le Maire de signer tout document relatif à cette modification de marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par unanimité. voix pour

..... voix contre

..... abstention

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 6 novembre 2024

Le Maire,

Charlotte VIGNEUX

